

**Compte-rendu du conseil d'école primaire
de Niederhaslach du 6/11/2023**

Personnes excusées	Personnes présentes
Les représentants des parents d'élèves titulaires/remplaçants :	Les représentants des parents d'élèves titulaires : Mme HEILIGENSTEIN Christelle Mme STRUB Gaëlle M. LEIPELT Laurent
L'Equipe enseignante : Mme DOTT Sophie	Les représentants de la commune : Mme HELLBOURG Marielle maire Mme BENTZ Sandrine, adjointe aux affaires scolaires
Les représentants de la commune :	L'Equipe enseignante : Mme ANDRAUX Sandra, directrice Mme JAMET Coralie, adjointe Mme RUSTENHOLZ Muriel, adjointe Mme BIENAIME Anne-Sophie, adjointe Mme GOGNAT Adeline, adjointe
	Invitées : Mme LAMOTTE Dominique, Atsem Mme WOLFFER Léa, Astem

Désignation du ou des secrétaires de séance : Christelle HEILIGENSTEIN

1 Installation du nouveau conseil d'école, résultat des élections, règlement intérieur

Installation du nouveau conseil d'école

Le conseil d'école se compose de l'équipe enseignante, des représentants des parents d'élèves et des représentants de la municipalité, 3 x dans l'année. Il est constitué pour une année scolaire.

Il vote le règlement intérieur de l'école et peut être consulté sur les questions d'aménagement du temps scolaire, d'hygiène scolaire, de sécurité et d'utilisation des locaux.

Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.

Il est informé du projet d'école et de la composition des classes.

Tout ce qui relève de la pédagogie (répartition des enfants, choix des manuels, de la méthode d'enseignement...) appartient aux enseignants.

Résultats des élections (uniquement par correspondance)

	PRIMAIRE
Nombre d'électeurs inscrits	151
Nombre de votants	94
Nombre de suffrages exprimés	91
Nombre de sièges à pourvoir	5 (3 ont été pourvus)

La possibilité de voter par voie électronique est acceptée par le conseil d'école pour la rentrée 2024/25 si les moyens pour le faire sont à disposition de l'école.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école primaire sera distribué à toutes les familles cette année pour lecture (via mail) et signature sur le mot dans le cahier de liaison, après les congés de la Toussaint.

Une modification y sera apportée :

Art. R. 411-10. - Le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école maternelle, élémentaire ou primaire dont il a la charge et au respect de la réglementation qui lui est applicable. Il prend toute disposition utile concernant l'organisation et le bon fonctionnement de l'école pour que celle-ci assure sa fonction de service public. À ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire.

Le texte installe ici l'autorité fonctionnelle. Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement de l'école dans le cadre de la réglementation et d'assurer l'organisation du service public d'éducation. Cette autorité est au profit du bon fonctionnement de l'école sur le temps scolaire. Cela concerne la sécurité, les répartitions, l'organisation des services d'accueil et d'enseignement ainsi que le suivi des élèves.

Le règlement intérieur sera consultable sur le tableau d'affichage des 2 bâtiments + sur le site de la commune

2 Compte-rendu financier

La coopérative scolaire + 1 900 € (Solde au 6/11/2023) et 280 € en espèces

Dépenses :

- Petit-déjeuner pédagogique : 265,57 €
- Assurance OCCE : 266,76 €
- Participation stage tennis pour les classes élémentaires
- Participation achat fichier maths Bout de gomme 346,50 €

Recettes :

- Participation financière des parents (52 élèves ont participé sur 103) 1 054 €

A la rentrée 2024, la participation financière à la coopérative scolaire sera mieux expliquée à la réunion de rentrée et sera demandée vers le mois d'octobre ou novembre plutôt que septembre.

3 Organisation et fonctionnement de l'école primaire 2023/2024

Effectifs et classes

10 PS + 10 MS	Mme JOCHEM Laetitia (remplacée par Mme BIENAIME Anne-Sophie)
7 PS + 13 GS	Mme ANDRAUX Sandra (L, J et V) et Mme DOTT Sophie (M)
9 CP + 10 CE1	Mme RUSTENHOLZ Muriel
16 CE2 + 9 CM1	Mme GOGNAT Adeline
19 CM2	Mme JAMET Coralie

Soit un effectif total de 103 élèves (- 2 élèves par rapport à l'année précédente)

Mme ANDRAUX Sandra demande à Mme HELLBOURG Marielle s'il est possible d'obtenir une liste des enfants nés en 2021 réactualisée pour avoir des données les plus fiables possibles à transmettre au service académique pour la remontée des effectifs pour la rentrée 2024.

4 Présentation des différents actions pédagogiques

Action 1 : LIRE DANS TOUS SES ETATS (action pérenne pour tous)

Dispositif « Silence on lit » dans chaque classe tous les jours ; Lecture offerte aux petits de maternelle par les plus grands.

Action 2 : ETRE CITOYEN dans sa classe, son école, son village (action pérenne pour tous)

Participer aux événements du village avec notamment la présence des élèves, pour interpréter La Marseillaise, lors des cérémonies de commémoration lorsqu'elles se déroulent à Niederhaslach. Mme HELLBOURG Marielle transmettra à nouveau des invitations à l'équipe enseignante pour ces différents événements.

Elaborer les règles de la vie dans chaque classe ; Organiser des débats dans les classes ; Faire connaître aux élèves les valeurs de la République et les amener à devenir citoyen responsable et libre

Action 3 : SPORT

→ périodes et domaines différents en fonction de l'âge des élèves :

- **Tennis** : tous les vendredis matin sur la 1ère période pour les classes élémentaires
 - **Piscine** : période 2 et 4 les vendredis matin à la piscine de Mutzig de la GS (voire MS) au CM2
 - **Escalade** pour les classes maternelles du 15 au 19/01/24, les matins. Le coût initial est de 40 € par enfant. Les subventions obtenues sont les suivantes :
 - * 8€ de l'Adem, association à laquelle les enseignantes adhèrent à titre personnel pour que les élèves bénéficient des aides financières ;
 - * 10 € de la coopérative scolaire grâce aux parents ayant participé financièrement
 - * prise en charge du transport par la commune
 - * 2€ de l'association « Les p'tits gnomes de la Hasel » pour tous les enfants
- Les familles auront donc 20 € de frais de participation. Pour celles qui adhèrent à l'association « Les p'tits gnomes de la Hasel », cette dernière prendra la totalité en charge.
- **Hand-ball** : en mars et avril, les mardis (classes de Mmes GOGNAT Adeline et JAMET Coralie) avec l'encadrement d'un intervenant à la salle des fêtes.
 - Notre école est labellisée **Génération 2024** pour les Jeux olympiques. Elle a été sélectionnée pour obtenir des billets d'entrée pour aller voir certaines épreuves des Jeux paralympiques lors d'une journée à Paris entre le 2 et le 6/09/2024. Sont concernés uniquement les futurs élèves du CM1/CM2. Le transport se fera par TGV avec un prix préférentiel. Les déplacements sur place seront gratuits.

Action 4 : LA SECURITE ROUTIERE

Le permis piéton (CM1) et le permis vélo (CM2) auront lieu durant l'année scolaire, probablement durant la dernière période (Mai - Juin) sous la responsabilité de la brigade de gendarmerie Molsheim.

Les élèves de CP/CE1 et GS feront un cycle vélo devant la collégiale durant la même période et les élèves de CP se verront remettre auparavant des gilets et casques par la Communauté de communes.

Action 5 : L'ECOLE DANS LA FORET (Classes des PS/GS et PS/MS)

Tous les lundis après-midi de fin septembre à mi-mars, les élèves de grande section se rendront à l'école dans la forêt. A partir de la mi-mars, ce sera tous les lundis matin, en compagnie des élèves de petite section de Mme ANDRAUX Sandra.

Tous les mardis après-midi à partir du 14/11/23, les élèves de moyenne section s'y rendront également avec Mme BIENAIME Anne-Sophie.

Enseignement International de Langue Etrangère

Les cours de turc sont dispensés les mercredis depuis le 11/10/23 de 10h à 11h30 dans notre école.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Cela concerne prioritairement les élèves à besoin. Les heures d'APC des enseignantes sont mutualisées et réparties en fonction des besoins (priorité aux élèves de l'élémentaire pour les premières périodes).

Stage de remise à niveau durant les vacances de la Toussaint

Il a eu lieu dans notre école et 11 élèves du CE1 au CM2 y ont participé.

5 Evaluation d'écoles et protocole Harcèlement

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance crée le Conseil d'Evaluation de l'École (CEE). Toutes les écoles sont amenées à être évaluées.

Notre école a été retenue cette année avec les écoles d'Urmatt et Oberhaslach pour constituer un regroupement.

1ère étape :

L'équipe du regroupement devra mener une auto-évaluation identifiant des axes de développement (par ex sur le fonctionnement de l'école, le suivi des élèves ...), un plan d'actions et des besoins de formation pour les enseignants. Cette auto-évaluation s'appuiera sur le retour des questionnaires envoyés aux parents, aux élèves, ainsi qu'un travail d'équipe. Un rapport sera rédigé et transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de cette mission.

2ème phase :

Une équipe d'évaluateurs externes se rendra dans les écoles pour observer les élèves, le fonctionnement de l'école, L'évaluation externe peut se résumer en 3 actions : échanger, expertiser, recommander.

L'équipe d'évaluateurs rédigera un rapport définitif (après échanges avec les équipes) avec diffusion au directeur d'école, à l'Inspectrice de circonscription et à l'Inspection Académique.

3ème phase :

Une présentation par l'équipe d'évaluateurs externes aura lieu lors d'un conseil d'école extraordinaire réunissant tous les membres des 4 conseils d'écoles.

L'évaluation d'écoles tend vers la rédaction d'un nouveau projet d'école.

Protocole harcèlement (pHARe)

Présentation du protocole et de la journée de lutte contre le harcèlement. Le plan de prévention a également été présenté et sera adressé à tous les parents d'élèves par mail. Il sera aussi disponible sur le site internet de la commune.

6 DIVERS

– Point sécurité :

Un premier exercice d'évacuation incendie a été effectué fin septembre.

Pour le 2ème exercice d'évacuation incendie, une demande a été faite pour qu'il se fasse en lien avec les pompiers. Mme HELLBOURG Marielle se charge de prendre contact avec les personnes concernées.

Mme ANDRAUX Sandra demande à la commune s'il est possible de fixer des panneaux de signalisation pour les points de rassemblement. Mme HELLBOURG Marielle en a informé son équipe d'agents communaux qui se mettront en lien avec l'école.

L'exercice attentat-intrusion qui devait initialement avoir lieu le 17/10/23 a été reporté à une date ultérieure (avant 22/12/2023) suite aux événements tragiques qui ont eu lieu.

– Animations de Noël : Elles auront lieu le dimanche 3/12/2024. Les enfants interpréteront des chants de Noël dans la collégiale. Mme HEILIGENSTEIN Christelle se chargera d'en informer le curé.

– Périscolaire : Mme HELLBOURG Marielle annonce la possibilité de mettre en place un périscolaire pendant la pause méridienne et après 16h pour les élèves de l'élémentaire prioritairement. Un questionnaire sera adressé mardi 7/11 aux familles concernées pour connaître leurs besoins. Le périscolaire sera géré par la Case à Toto de Lutzelhouse. La salle de classe disponible en élémentaire dans laquelle il y a déjà les jeux d'échecs accueillera le périscolaire à partir de janvier 2024.

La présidente
Mme ANDRAUX Sandra

La secrétaire de séance
Mme HEILIGENSTEIN Christelle